Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID: 038-213801863-20240201-2024_01-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-01

Séance du 1er février 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 janvier 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

<u>Présents</u>: Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Bertrand Lecuyer, Jac Samson, Octavie Martin, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul, Didier Riche

Représentée : Dominique Greslou représentée par Octavie Martin

<u>Absents :</u> Secrétaire :

VOTE:

11 POUR

O CONTRE

0 ABSTENTION

2024-01-Projet de travaux sur l'éclairage public - Tranche 3

Monsieur le Maire passe la parole à Eric Mena, qui présente,

Suite à la demande de la collectivité, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis les travaux intitulés :

Collectivité: COMMUNE GRESSE EN VERCORS

Affaire n° EP - Rénovation Tr3

Les travaux concernent le remplacement de 70 luminaires et réduiront la consommation de l'éclairage public de 2,39 kW.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 44 383 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 25 659 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : 1 387 €

La contribution prévisionnelle de la Commune aux investissements s'élève à : 17 337 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38,
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

Le Conseil, entendu cet exposé

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 44 383 € Financements externes : 25 659 €

Participation prévisionnelle : 18 724 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID: 038-213801863-20240201-2024_01-DE

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 18 724 €. Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement supplémentaire. Le paiement se fera en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Gresse-en-Vercors, le 1^{er} février 2024 Monsieur Jean-Marc BELLOT Maire



Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID: 038-213801863-20240201-2024_02-DE

République française DEPARTEMENT Isère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-02

Séance du 1er février 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 janvier 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

<u>Présents</u>: Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Bertrand Lecuyer, Jac Samson, Octavie Martin, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul, Didier Riche

Représentée : Dominique Greslou représenté par Octavie Martin

Absents : Secrétaire :

VOTE:

8 POUR

3 CONTRE

O ABSTENTION

2024-02- Achat d'un bout de la parcelle AD0030 dans le cadre de la construction de l'école communale

Monsieur le MAIRE rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'implantation de la future école communale à GRESSE-EN-VERCORS l'acquisition d'une bande de 8m sur 20m appartenant à Monsieur MOUTTET pour implanter un jardin en terrasse pour les enfants (projet pédagogique et/ou périscolaire) le long de la parcelle AD0037 par la Commune de GRESSE-EN-VERCORS serait un plus pour le projet.

Vu la délibération 2023-58,

Considérant que l'établissement d'un document d'arpentage peut suffire à la signature de la vente.

L'achat de ce terrain est soumis à une nouvelle délibération afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte d'achat sans bornage, sur la base du document d'arpentage.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE l'achat par la Commune de la parcelle cadastrée AD0030 pour environ 160 m²
- DECIDE que le paiement se fera en industrie (bucheronnage, débardage, découpage et livraison à La Ville de tronçons de bois de 30cm) sous réserve de l'accord du notaire
- CHARGE Monsieur le MAIRE de faire établir l'acte correspondant auprès de Maître HULIN, notaire à LexGroup sis à Grenoble
- DECIDE que cette délibération annule et remplace la délibération 2023-58

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Gresse-en-Vercors, le 1er février 2024

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire

Envoyé en préfecture le 05/02/2024 Reçu en préfecture le 05/02/2024 52LO

ID: 038-213801863-20240201-2024_02-DE

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID: 038-213801863-20240201-2024_03-DE

République française DEPARTEMENT Isère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-03

Séance du 1er février 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 janvier 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

<u>Présents</u>: Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Bertrand Lecuyer, Octavie Martin, Jac Samson, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul, Didier Riche

Représentée : Dominique Greslou représenté par Octavie Martin

Absents : Secrétaire :

VOTE:

11 POUR

0 CONTRE

O ABSTENTION

2024-03- Projet de reconnaissance géophysique autour des carrières de Gresse-en-Vercors réalisé par Histoire et Patrimoine

Les carrières romaines de la Queyrie constituent à ce jour les témoins les plus visibles de la présence romaine dans l'ensemble du massif du Vercors. Situées pour l'essentiel au pied de la Tête de la Graille en bordure de la « plaine » de la Queyrie, au sud du Grand Veymont, leur emplacement improbable vers 1800 m d'altitude n'a cessé d'interroger les historiens au cours des âges. Des textes contemporains de présentation du site et quelques articles très circonstanciés ont été consacrés à leur sujet, ou plus généralement, aux carrières antiques de la Gaule. Néanmoins, de nombreuses questions restent encore en suspens. Dans un numéro récent (printemps 2022) de la revue L'Alpe consacré au Vercors, Jean Guibal, ancien directeur du Musée Dauphinois, écrivait à propos du site de la Queyrie « On sait très peu de choses sur son exploitation : ses pierres auraient servi aux II^e et III^e siècles de notre ère pour des constructions à Die, la capitale des Voconces ».

Par manque d'éléments factuels retrouvés près des carrières ou dans des écrits historiques, les rares auteurs qui se sont lancés dans l'étude détaillée de l'exploitation des carrières de la Queyrie se sont principalement appuyés sur des observations de la géométrie des chambres d'abattage en gradins encore visibles aujourd'hui, complétées par les apports de quelques tranchées de petit volume excavées puis refermées dans le secteur de Pré Peyret en 1998 et en 2007. Pour le reste, ces auteurs ont été amenés à faire de nombreuses hypothèses, notamment sur le volume et le tonnage des pierres extraites, en regrettant que les sondages ponctuels effectués ne puissent être étendus à une plus grande échelle dans le secteur concerné.

Le point de vue adopté dans ce projet consiste à mener des investigations géophysiques systématiques afin de réaliser des cartographies de certains paramètres physiques des couches superficielles du sol au voisinage des carrières, sur une épaisseur de quelques dizaines de centimètres à quelques mètres. Ces mesures —non destructives car effectuées à l'aide d'émetteurs et de récepteurs légers portés par un opérateur au-dessus de la surface du sol ou trainés au sol— sont susceptibles de révéler la présence de structures enfouies liées à l'exploitation des carrières et à leurs activités annexes.

Ce projet de recherche se déroulera au cours des printemps 2024, 2025 et 2026.

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID: 038-213801863-20240201-2024_03-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

. AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande d'autorisation de reconnaissance géophysique formulée par Histoire et Patrimoine.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Gresse-en-Vercors, le 1^{er} février 2024 Monsieur Jean-Marc BELLOT Maire



Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID: 038-213801863-20240201-2024_04-DE

République française DEPARTEMENT Isère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-04

Séance du 1er février 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 janvier 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

<u>Présents</u>: Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Bertrand Lecuyer, Octavie Martin, Jac Samson, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul, Didier Riche

Représentée : Dominique Greslou représenté par Octavie Martin

Absents : Secrétaire :

VOTE:

11 POUR

0 CONTRE

O ABSTENTION

2024-04- Approbation de la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de GRESSE en VERCORS

Vu la délibération n°2023-59 du 25 juillet 2023 pour la modification simplifiée du PLU pour la commune de GRESSE en VERCORS – Mise à disposition du public,

Vu l'avis conforme n° 2023-ARA-AC-3098 rendu par l'autorité environnementale en date du 1er août 2023

Vu l'arrêté municipal n°2023- 57 du 6 septembre 2023 prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLU pour la commune de GRESSE en VERCORS,

Le Maire rappelle que la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE), conformément aux articles R.104-33, R.104-36 et R.104-37 du code de l'urbanisme, doit rendre un avis au vu duquel il revient à la personne publique responsable du projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de prendre la décision à ce sujet et d'en assurer la publication.

Cet avis rendu le 1^{er} août 2023 étant conforme, la mise à disposition du public a pu être réalisée du 19 septembre au 20 octobre 2023. [est ce bien le cas ?]

Par cette délibération, le conseil municipal, après avoir pris connaissance du bilan de la mise à disposition du public du projet de modification et de l'exposé de ses motifs et au vu de l'avis conforme de la mission régionale d'autorité environnementale sur la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Gresse-en-Vercors;

 Adopte la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Gresse-en-Vercor

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Gresse-en-Vercors, le 1er février 2024

Monsieur Jean-Marc BELLOT

Maire

Envoyé en préfecture le 05/02/2024 Reçu en préfecture le 05/02/2024 52LO

ID: 038-213801863-20240201-2024_04-DE

DEPARTEMENT Isère

Envoyé en préfecture le 05/02/2024

Reçu en préfecture le 05/02/2024

Publié le

ID: 038-213801863-20240201-2024_05-DE

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2024-05

Séance du 1er février 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 janvier 2024, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Jean-Marc BELLOT, Maire.

<u>Présents</u>: Jean-Marc Bellot, Coralie Capel Stoltz, Eric Mena, Gilles Apeloig, Bertrand Lecuyer, Octavie Martin, Jac Samson, Fatima Chomat, Michel-Pierre Pecoul, Didier Riche

Représentée : Dominique Greslou représenté par Octavie Martin

Absents:

Secrétaire :

VOTE:

11 POUR

0 CONTRE

O ABSTENTION

Motion de soutien à l'école contre la fermeture de classe

Le directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) étudie la possibilité de supprimer une classe à la rentrée 2024-2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la motion suivante :

La commune de Gresse-en-Vercors soutient le maintien de ses deux classes à l'école de Gresse-en-Vercors à la rentrée 2024-2025.

Ainsi fait et voté les jour, mois et an ci-dessus Gresse-en-Vercors, le 1^{er} février 2024 Monsieur Jean-Marc BELLOT



Envoyé en préfecture le 05/02/2024 Reçu en préfecture le 05/02/2024 52LO

ID: 038-213801863-20240201-2024_05-DE